



La réhabilitation du site du manège militaire à Québec **Problématique, enjeux et recommandations**

**Mémoire présenté par le Conseil des monuments et sites du Québec
lors de la consultation du gouvernement fédéral _ mai- juin 2009**

15 Juin 2009

Introduction

Le 7 mai 2009, le Conseil des monuments et sites du Québec (CMSQ) réunissait lors d'une table-ronde cinq experts sur la question de la réhabilitation du site du manège militaire de Québec incendié en avril 2008. Par cette initiative, la volonté du CMSQ est de contribuer à la réflexion en permettant d'identifier les principes sur lesquels les autorités devraient s'appuyer pour déterminer un projet significatif pour réhabiliter le site du manège militaire. Cette discussion a permis également d'identifier certaines balises qui devraient guider le travail des autorités au cours du mandat qu'ils se sont donné pour réaliser une consultation publique et dégager des conclusions.

Le groupe de discussion¹ a travaillé afin d'établir les fondements objectifs des choix à faire et des décisions à prendre, en dépassant les logiques sectorielles qui sous-tendent actuellement l'action des instances en cause. Le groupe a cherché à définir des objectifs et des critères pour l'élaboration et l'évaluation d'un projet de réaménagement conforme aux besoins actuels de la société.

C'est donc une suite à ce travail de réflexion des plus pertinents que le CMSQ a voulu donner par la présentation de ce mémoire. Comme organisme de défense du patrimoine actif depuis maintenant 34 ans sur la scène québécoise du patrimoine, le Conseil possède une expertise et une crédibilité incontestées. La position qui vous est présentée ici résume notre réflexion dans la continuité de nombreuses positions sur des dossiers d'aménagement urbain et de requalification qui pourraient s'apparenter à celui du manège militaire de Québec.

¹ Le groupe était formé de : Diana Cardas, architecte, Côté Leahy Cardas architectes, Pierre Larochelle, expert en morphogénèse des milieux bâtis, François Dufaux, architecte et chargé d'enseignement à l'École d'architecture de l'Université Laval, GianPiero Moretti, professeur agrégé à l'École d'architecture de l'Université Laval et François Dion, secrétaire et trésorier de la Fondation Les Voltigeurs (9^e bataillon).

Nous formulons donc six recommandations à l'intention du chargé de la Consultation, monsieur Jean Baillargeon, et des représentants des différents ministères fédéraux mandatés par la Ministre madame Josée Verner afin de proposer une solution de réhabilitation de ce site incendié.

Présentation factuelle du site

Nous reprendrons ici plusieurs informations fournies par l'architecte François Dufaux et par le designer urbain GianPiero Moretti lors de la table-ronde.

Le manège militaire

Dans le cadre de la défense de l'Empire britannique, une centaine de manèges militaires sont construits au Canada à partir de 1860. Leur construction est d'abord faite de bois et la plupart du temps ils sont construits en milieu rural. Un premier manège en bois est érigé à Québec en 1863, à côté du site du manège actuel.

Une deuxième génération de manèges est construite par le gouvernement canadien à partir de 1876 (Ottawa) et dans six autres villes jusqu'en 1895. Ces manèges sont urbains et construits en maçonnerie et leur programme inclut une salle d'entraînement et souvent un arsenal. Le manège militaire de Québec fait l'objet d'une première proposition qui utilise des éléments de décor de forteresse médiévale. Le projet n'est pas retenu et Eugène-Étienne Taché, architecte du parlement québécois, présente un nouveau projet en 1885 dont la réalisation est terminée en 1887.

Le choix de la proposition de Taché soulève plusieurs hypothèses. D'une part, la participation financière de la Ville et de la Province au projet peut expliquer une condition particulière de réalisation et de son usage à des fins publiques à l'occasion. D'autre part, la construction du manège de 1887, conçu par Taché, s'inscrit dans un contexte politique particulier où l'immeuble doit traduire l'intégration du Canada français dans le régime fédéral par son style, son implantation urbaine et sa participation à l'espace public. Il faut se rappeler que suite à la pendaison de Riel, les circonstances

politiques favorisent un projet exemplaire pour calmer la frustration politique du Canada français.

Le style du manège annonce le style « château » qui marque l'architecture des grands hôtels ferroviaires jusqu'aux années 1930, et inspire une partie de l'architecture publique à Ottawa dans les années 1920 et 1930. Toutefois, ce goût médiéval n'est pas exclusif au manège militaire de Québec, mais est employé dans de nombreux collèges et bâtiments publics au cours des mêmes années; le style gothique étant considéré par les Anglais comme national.

À la lecture des études sur le sujet, on constate que le manège militaire de Québec est plus abouti sur le plan urbain que les autres manèges construits à la même époque au Canada.

Le site dans la ville

La proposition de E.E. Taché compose un projet urbain qui s'inscrit au XIXe siècle dans l'aménagement de la colline parlementaire comme quartier du pouvoir de la bourgeoisie. Du temps où la ville de Québec était une ville de garnison, entre 1759 et 1838, la garnison britannique assurait une présence publique, visible et dynamique à Québec. On peut donc comprendre facilement que la construction d'un manège militaire sur la Grande Allée_ la principale voie de pénétration dans la ville_ représente une vitrine prestigieuse pour l'armée canadienne.

La Grande Allée est l'axe de communication le plus ancien entre Québec et Cap-Rouge. Son tracé remonte au Régime français. Aujourd'hui, l'axe de la Grande Allée est le plus intégré, le plus accessible et le plus continu dans la ville de Québec. En fait, il est le plus convergent et représente l'entrée optimale dans la ville vers le Vieux-Québec. La Ville de Québec et la Commission de la capitale nationale du Québec l'ont reconnu comme tel dans leurs récentes propositions d'aménagement urbain.

Au fil des ans, on a construit sur la Grande Allée les grandes demeures, les sièges sociaux des grandes sociétés, les institutions politiques et religieuses importantes. À l'échelle

locale et régionale, le parcours de la Grande Allée présente différentes figures paysagères: certaines portions sont commerciales (boul. Laurier, secteur des centres commerciaux), d'autres institutionnelles (campus Université Laval) (sièges sociaux) (colline parlementaire), résidentielles (boul. Laurier à Sainte-Foy et Sillery, chemin Saint-Louis, face aux Plaines) et enfin commerciales et touristiques (secteur du Concorde à Place George V).

Dans ce secteur de la ville, la présence du Parc des champs-de-Bataille (Plaines d'Abraham) est déterminante et les portions de la voie qui permettent une porosité avec le parc (trois secteurs dont celui du manège militaire) sont importantes à considérer dans les aménagements urbains futurs.

Problématique et enjeux

La disparition d'une très grande partie du manège militaire en avril 2008 soulève toute la question de la réhabilitation du site dans un contexte urbain qui a considérablement changé depuis l'érection du bâtiment à la fin du XIXe siècle. La ville s'est transformée. Le contexte politique et militaire aussi.

Considérations :

Le bâtiment et son site

- Il faut bien constater qu'aujourd'hui le manège militaire se trouve situé à l'intérieur d'un tissu urbain spécialisé (colline parlementaire, secteur commercial et fortement touristique) qui n'est pas approprié pour des usages qui nécessitent une localisation en périphérie de la ville (au nombre de ceux-ci : prison, abattoir, bâtiment à fonction militaire²).

² Dans le processus normal de transformation des milieux bâtis, la croissance des agglomérations entraîne un changement de vocation des édifices spécialisés en fonction des changements dans la hiérarchie des pôles et des nœuds de la structure urbaine et dans la modularité. Certains bâtiments et leurs fonctions_ dont les prisons, les abattoirs, les édifices à vocation militaire_ sont systématiquement relocalisés dans un site antipolaire à la périphérie de la ville pour faire place à des équipements qui requièrent une localisation polaire, au centre de l'agglomération.

- L'importance de l'utilisation des parcelles le long de la Grande Allée est déterminante et de ce fait le bâtiment_ le manège militaire_ ne doit pas être considéré de façon autonome.
- La vocation future du bâtiment doit être considérée en regard d'une transition entre la Grande Allée et le parc des champs de Bataille. La question du dialogue de l'ensemble du site avec les Plaines fait partie des enjeux du débat.
- Le bâtiment doit continuer de contribuer à l'encadrement de la Place George V. En principe, une bonne place publique doit être encadrée sur 80% de son périmètre par des bâtiments dont la hauteur ne doit pas dépasser un tiers de la largeur de la place.

Les contraintes imposées par le bâtiment et la récupération de ses vestiges dans un nouveau bâtiment

- Le manège militaire en soi est un bâtiment dont la structure spatiale est organique³, ce qui limite grandement les possibilités de changement de vocation. De tels édifices, ne peuvent convenir qu'à un très petit nombre d'usages et de programmes architecturaux.
- Sa façade présente peu d'ouvertures et en fait un bâtiment introverti (meurtrières au rez-de-chaussée).
- Au XIXe siècle, le fait que le manège soit construit avec une structure en murs porteurs en maçonnerie renforcés par des contreforts supportant des fermes de toit en bois _pendant qu'à l'époque on construisait déjà des structures en acier_ en fait en réalité un bâtiment anachronique dont les vestiges laissés par l'incendie peuvent poser des défis complexes de réutilisation.

L'usage maximum et la définition d'une nouvelle vocation

- Le site particulier du manège militaire constitue une ressource rare, il est donc justifié de se demander quel usage sert le mieux l'intérêt public aujourd'hui. En

³ Les problèmes posés par la réhabilitation ou le recyclage des bâtiments spécialisés diffèrent selon que leurs caractères distributifs sont organiques ou sériels. Dans le cas du manège militaire, l'espace interne est spécialisé et organique : l'intérieur est un immense hall pouvant accueillir un groupe important et ne comporte aucune division pour permettre les exercices militaires.

- principe, parmi les diverses options, il faut choisir celle qui procurera les plus grands avantages au plus grand nombre de citoyens pendant le plus longtemps .
- La tradition de l'utilisation du bâtiment à des fins communautaires est très longue (marché, Exposition provinciale (de 1887 à 1894), expositions horticoles, Salon du livre, concerts classiques, Fête nationale de la France, bals, rallye du Vieux-Québec, Festival de musique militaire, etc.). Elle peut inspirer l'avenir du site.

Enjeux et orientations

1. Déterminer la propriété du site et du bâtiment

La question de la propriété du bâtiment et du site est une question délicate qui soulève les passions. Il est tout de même nécessaire de se la poser à ce moment-ci, à défaut de quoi le projet futur ne sera pas une réelle contribution à l'édification de la ville, mais sera plutôt ou un *statut quo* par défaut ou un choix motivé par des contingences politiques. La contribution éclairée de toutes les parties est nécessaire à ce moment-ci.

Le régiment des Voltigeurs de Québec au manège militaire

Le régiment des Voltigeurs de Québec est le plus vieux régiment canadien français de l'armée canadienne (1862). Il compte aujourd'hui 400 membres et est considéré comme l'un des meilleurs régiments de milice au Canada. Le manège militaire a eu jusqu'à l'incendie la fonction de siège social de l'organisme et de lieux de rassemblement des citoyens-soldats qui le compose. Dès le début de leur présence au manège militaire en 1887, le régiment a assuré avec les citoyens de la ville un lien est affirmé de façon forte, entre autre par la participation citoyenne aux différentes prestations publiques et par la présence des volontaires civils dans l'organisation

Jusqu'à l'incendie en 2008, l'utilisation du manège militaire des Voltigeurs représente une occupation d'environ deux jours par semaine pour les exercices militaires et d'une présence quotidienne pour des fins administratives. Localisé au sein du manège, le Musée des Voltigeurs quant à lui relève d'une fonction éducative et d'une volonté d'accès du public au site.

Depuis l'incendie, les Voltigeurs ont loué des locaux de façon temporaire sur le boulevard Pierre-Bertrand (un secteur industriel et commercial) pour les fins de leurs exercices militaires. Depuis plusieurs années déjà, le matériel lourd du régiment est localisé à la base militaire de Valcartier. À l'été 2009, une exposition sera présentée au Musée de Charlevoix et viendra prendre le relai du Musée incendié.

Préserver le sens du lieu

Malgré le fait qu'on reconnaisse aisément que l'histoire du régiment participe au sens au lieu, on peut questionner sur la poursuite de la vocation militaire d'origine qui n'est plus appropriée dans l'environnement urbain actuel. La préservation du sens du lieu ne passe pas nécessairement par la propriété du site par la Défense nationale, ni par une occupation militaire du site. La présence d'un musée sur le site peut venir combler le besoin de commémoration et de participation active du régiment au milieu culturel et touristique de la ville. Toute autre forme de commémoration bien réalisée pourrait aussi venir remplir ce besoin.

2. Déterminer le choix de conserver ou non les vestiges laissés par l'incendie

Un préalable incontournable à toute proposition de projet, a été complètement occulté jusqu'à maintenant. Il faut en effet une connaissance approfondie de l'état des ruines pour savoir si elles sont réutilisables ou non à l'intérieur d'un nouveau projet. Ce diagnostic pour être crédible doit être posé par un comité d'experts indépendants des promoteurs de projets.

L'incendie du site et l'état des ruines ont fait couler beaucoup d'encre. Les émotions exprimées étaient pour le moins vives et ont parfois été porteuses de préjugés sur la vraie nature de la conservation du patrimoine. En fait ici, la conservation des ruines pour elles-mêmes est à exclure. Il faut à tout prix éviter un déplorable fétichisme des ruines qui vient confondre le citoyen ordinaire sur le véritable sens du patrimoine.

Dans le cas où les vestiges seraient en mauvais état, leur démolition ne doit pas être diabolisée. Le manège militaire n'est pas le premier bâtiment incendié dans la ville de Québec; au cours des siècles, plusieurs bâtiments significatifs ont connu ce sort malheureux. À cette occasion, la ville se transforme et il n'y a rien là d'anormal. Dans le cas où les vestiges seraient intégrés au projet, ils doivent être compatibles avec les exigences d'un programme architectural qui répond à des besoins contemporains. L'intégration de nouveaux usages civils et la polyvalence souhaitée des lieux suggèrent des modifications qui rendent peu pertinente une reconstruction strictement à l'identique du bâtiment. Il s'agit de concilier les transformations nécessaires pour adapter le bâtiment aux nouveaux besoins en conservant ses caractères essentiels.

3. Définir un nouvel usage en regard des besoins du milieu

Le projet et le site

Un principe fondamental d'aménagement, que le Conseil des monuments et sites a défendu à de nombreuses occasions dans différents dossiers au cours des dernières années, est celui que le projet proposé doit convenir au site et non l'inverse. Ce qui veut dire dans le cas présent que la vocation du nouvel édifice et le projet qui s'y inscrira doivent convenir au site exceptionnel (pôle majeur dans la structure urbaine) actuellement laissé vacant par l'incendie.

Le site doit être reconstruit avec un bâtiment qui offrira une fonction qui exige une localisation dans un lieu aussi exceptionnel, en tenant compte de la nécessité d'assurer un prolongement ordonné de la structure de l'espace public en direction des Plaines.

La vocation et le programme

Un travail de recherche doit être fait sur la vocation qui pourrait être associée au site. Compte-tenu de la localisation du site, cette vocation doit prendre en compte une accessibilité du public. À ce moment-ci, aucune évaluation réelle des besoins n'a été faite par les autorités et la mascarade de consultation, tant publique le 20 mai (aucune balise établie avant la consultation, très très faible participation compte tenu du contexte) que du «sondage-voix populi» sur Internet, ne peuvent servir à cette fin. Il faut ici une étude

indépendante et crédible, faite par des experts en la matière. Le support d'experts indépendants permettra de questionner de façon objective, à toutes les étapes de l'élaboration du projet d'intervention, sur l'énoncé de principes fondamentaux, de règles de l'art en matière d'aménagement et de programmation urbaine, de la formulation par des objectifs et des critères de design.

Un inventaire doit être fait des besoins actuels en équipements publics, socioculturels, touristiques, etc. qui exigent une localisation polaire, lisible et accessible au centre de l'agglomération. Des études de potentiels, qui permettront le croisement entre les besoins et les possibilités qu'offre le site, doivent être faites à brève échéance.

Pour réaliser un bon projet avec les vestiges, s'il s'avère pertinent de les conserver et les intégrer, il faut définitivement un bon programme qui devra être élaboré à partir d'une connaissance objective du bâtiment et du site.

Quelques questions qui méritent réponses à l'intérieur d'une étude des besoins :

- Compte tenu du fait que le bâtiment est localisé dans le secteur touristique de la Grande Allée, y a-t-il des besoins touristiques complémentaires et non comblés par l'offre actuelle?
- Compte tenu de la proximité des fonctions gouvernementales du gouvernement du Québec y a-t-il des besoins d'espace lié à cette activité qui bénéficieraient de la vitrine qu'offre le site?
- Compte tenu que ce secteur est habité et fréquenté par la population de Québec, ne faudrait-il pas valider les possibilités d'usages destinés aux citoyens riverains et autres? Et quels sont les besoins de cet ordre qui ne sont pas comblés à l'heure actuelle?
- Comment offrir une possibilité de commémoration et d'occupation du site aux Voltigeurs de Québec sans que cet usage soit à des fins militaires (fonction muséale d'une portion du site) ?
- Pour favoriser la porosité entre la Grande Allée et les Plaines, ne devrait-on pas songer à opter pour une vocation qui assurerait la mixité des usages (historiques,

contemporains) et/ou la polyvalence des espaces réhabilités (transformable, flexibilité)?

4. L'encadrement du projet

Le Conseil des monuments et sites du Québec estime de première importance de se doter des méthodes d'analyse et des outils adéquats pour être en mesure d'encadrer efficacement le projet.

Comme il en a été question plus tôt, le CMSQ favorise la constitution à brève échéance d'un comité d'experts dont le mandat devra être d'encadrer et de bonifier le projet.

Les experts choisis pour faire partie de ce comité doivent impérativement connaître et être au fait de l'état actuel des connaissances (principes fondamentaux, concepts, méthodes et critères) et de la recherche dans les domaines suivants :

- du patrimoine bâti (architectural et urbain) et de sa préservation
- de l'architecture⁴
- des sciences et technologie du bâtiment (expertise en structure ancienne)
- de la morphologie urbaine⁵
- du design urbain

Experts suggérés pour faire partie de ce comité

Les participants à la table-ronde ont suggéré les personnes suivantes à titre d'experts invités pour travailler à la réflexion sur un projet de réhabilitation du site du manège militaire. Le Conseil des monuments et sites du Québec endosse cette proposition.

⁴ Cet expert doit avoir une connaissance approfondie des critères qui permettent de juger de la qualité architecturale d'un édifice (aux plans écologique, social, opérationnel, perceptuel et expérientiel).

⁵ Cet expert doit avoir une connaissance approfondie de la dynamique transformationnelle des tissus urbains et des règles qui gouvernent les relations entre la structure fonctionnelle de la ville et la structure de l'espace public.

- Kenneth Greenberg (architecte et designer urbain, Toronto) _ un regard extérieur serait bienvenu dans cette réflexion.
- George Baird (professeur d'architecture à l'Université de Toronto)_ un regard extérieur serait bienvenu dans cette réflexion.
- Jules Auger, architecte et professeur retraité de l'université de Montréal_ pour son expertise sur les caractères constructifs des édifices anciens.
- David Cliche, facilitateur et directeur de projets_ pour son expérience tangible dans la planification concertée
- Raphaël Fischler, professeur d'urbanisme à l'Université McGill_ Il s'intéresse à la planification et au développement de projets.
- Dan S. Hanganu, architecte en pratique privée.
- Pierre Gauthier, professeur d'urbanisme à l'Université Concordia_ Il enseigne la morphologie urbaine et a fait sa thèse de doctorat sur la morphogénèse de Québec.
- Gérard Beaudet, directeur de l'Institut d'urbanisme à l'Université de Montréal_ Il possède également une expertise en matière d'urbanisme et de patrimoine bâti.

Conclusion

Voici en résumé les recommandations du Conseil des monuments et sites du Québec

Le Conseil des monuments et sites du Québec recommande que :

- 1. la propriété du site et du bâtiment soit évaluée en priorité et que ne soit pas prise pour acquis la propriété de la Défense nationale et un usage militaire du site compte tenu de l'évolution de la ville et de ce secteur au cours du dernier siècle;**
- 2. de reconstruire le site avec un bâtiment qui offrira une fonction qui exige une localisation dans un lieu aussi exceptionnel, en tenant compte de la nécessité d'assurer un prolongement ordonné de la structure de l'espace public en direction des Plaines;**

- 3. de déterminer la vocation du nouveau bâtiment à être construit en réalisant un inventaire des besoins actuels en équipements publics, socioculturels, touristiques, etc., qui exigent une localisation polaire, lisible et accessible au centre de l'agglomération;**
- 4. de donner l'heure juste à brève échéance, par la réalisation d'une étude indépendante, de l'état des vestiges après l'incendie afin de déterminer leur intégration ou non dans le nouveau projet à construire sur le site;**
- 5. de préserver le sens du lieu en recréant un musée des Voltigeurs ou une autre forme de commémoration de leur occupation du site durant plus de 100 ans à même le nouveau bâtiment qui sera construit;**
- 6. de se doter des méthodes d'analyse et des outils adéquats pour être en mesure d'encadrer efficacement le projet et de constituer à brève échéance un comité d'experts dont le mandat serait d'encadrer et de bonifier le projet.**

CMSQ_ Juin 2009